

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2682

présenté par

M. Ballard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz,
M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy,
M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon,
M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly,
Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur,
Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache,
M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-
Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,
M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« intéressées »,

insérer les mots :

« , en concertation avec les professionnels issus du monde agricole, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'un programme national visant à orienter et à familiariser les jeunes avec les métiers agricoles est essentielle pour sensibiliser dès leur jeune âge nos citoyens à l'importance de

l'agriculture. Cela englobe à la fois l'impact quotidien de ces métiers et les enjeux cruciaux de souveraineté alimentaire qu'ils sous-tendent.

Pour garantir que ce programme soit pertinent et adapté à la réalité du terrain, il est impératif de le concevoir en collaboration avec les professionnels du secteur. Leur implication est nécessaire non seulement pour définir le contenu du programme, mais aussi pour déterminer la manière la plus efficace de le mettre en œuvre. Cette approche assure une cohérence avec les priorités identifiées par les professionnels agricoles.

Cet amendement a été travaillé avec la FDSEA de l'Oise.